



Compte rendu de la Réunion Publique du 29 juin 2006

Présentation de la Démarche PLU et AGENDA 21

Début de la réunion : 21h
Une quarantaine de personnes présentes

Première partie : Présentation par l'Atelier TEL de la démarche PLU

Seconde partie : Présentation par Jean Michel Morer, Maire de Trilport de la démarche Agenda 21

Troisième partie : Débat

Questions posées lors de la réunion :

1-Les lignes à Très haute Tension :

Comment a-t-on pu autoriser des constructions sous les lignes à Très Haute Tension ? Est-ce que la municipalité envisage d'autoriser de nouvelles constructions sous ces lignes ? Et celles déjà présentes vont-elles rester sous les lignes ?

Monsieur Le Maire : « Si des constructions ont pu être autorisées, il y a longtemps, sous les lignes à Très Haute tension, ce n'est heureusement plus le cas désormais. Le PLU sera vigilant devant les risques sanitaires provoqués par ces lignes. En outre, nous savons qu'aujourd'hui un détournement de ces lignes ou bien un enfouissement est techniquement possible. Il n'y a donc pas de fatalité et nous devons être force de conviction afin de convaincre EDF et RTF de travailler à ces possibilités et détourner ces lignes afin qu'elles ne surplombent plus les habitations ».

2-La déviation :

Quand va-t-elle se faire ? Où va-t-elle passer ?

Monsieur Le Maire : « Cette année est déterminante. Suite à notre dernière réunion avec les services du Conseil Général sur ce sujet, la semaine dernière, on ne parle plus désormais de fuseau de passage, mais bien d'un tracé.

Ce tracé n'a pas encore été validé entièrement, car pour le segment situé entre la voie de chemin de fer et la route de Lizy, trois scénariosz sont encore possible. Le tracé définitif devrait être officialisé d'ici fin 2006.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 40 millions d'euros (du fait de la réalisation d'un viaduc ...). La municipalité se bat pour éviter un tracé qui soit trop proche des habitations et aurait pour autre conséquence de mettre en péril les terres agricoles situées à proximité de la forêt.

3-Recticel :

Pourquoi, si Recticel est une usine à risque, a-t-on autorisé les constructions aux alentours?

Intervention de Monsieur Le Maire et de Monsieur Vallier: « Recticel s'est implantée à une époque où les risques étaient mal connus. Aujourd'hui ils sont identifiés et réglementés. Le PLU et l'Agenda 21 seront très vigilants face aux risques industriels et aux nuisances. Une sensibilité que chacun peut comprendre après l'explosion de l'usine des « Radiateurs de Meaux » sur la zone d'activités de la Halotte, usine pourtant classée sans risque.

Recticel s'adapte continuellement à l'évolution de la réglementation en matière de prévention de risques industriels.

En ce qui concerne la constructibilité autour de Recticel et les risques pour les hommes et les habitations, nous attendons un avis définitif et clair de la part de la DRIRE, seule instance compétente pour décider du bien fondé d'un périmètre d'inconstructibilité autour de l'usine... Pour l'instant, si Recticel a été classée SEVESO seuil bas, nous n'avons pas eu de la part de l'Etat un tel périmètre.

Nous ne devons pas omettre des nuisances liées aux entreprises celles occasionnées par les camions livrant Recticel ou Marchetto. Dans le cadre de la révision simplifiée du POS en 2005, nous avons inscrit dans les documents d'urbanisme, la création d'une voie de desserte passant derrière la Halotte qui permettrait de desservir ces deux entreprises par l'Est, évitant ainsi le centre ville. Il serait normal que cette voie soit financée par la CAPM, puisque c'est elle qui désormais touche les revenus de la taxe professionnelle.

4- Une situation sociale fragilisée (augmentation des RMIstes, diminution des cadres et professions intermédiaires...)

Cette fragilité n'est-elle pas liée à une population jeune ? Les jeunes n'étant pas encore arrivé sur le marché du travail.

L'Atelier Tel et Monsieur Le Maire répondent qu'il n'y a pas de lien de causalité, la crise sociale touchant malheureusement toutes les catégories d'âges

5- Economiser les Ressources Naturelles

Serait il possible dans le cadre de l'Agenda 21 d'aider à l'acquisition de conteneurs d'eau ?

Cette action peut être effectivement envisageable dans le cadre de l'Agenda 21. Elle permet de moins consommer d'eau du robinet mais également d'avoir une meilleure eau pour les jardins.

6- L'Agenda 21

Est-ce que Trilport est la seule commune à se lancer dans un Agenda 21 ?

Monsieur Le Maire : Trilport est la seule commune dans les environs de Meaux à se lancer dans un Agenda 21 et une des toutes premières villes franciliennes de moins de 5000 habitants à lancer une telle démarche. Le développement durable est aujourd'hui un enjeu majeur de notre société . Toutes les communes y viendront un jour ou l'autre.

Monsieur Vallier rajoute que le département de Seine-et-Marne est en train d'élaborer un Agenda 21 départemental.

Monsieur Le Maire : La commune s'est lancée dans le développement durable notamment dans le cadre du Contrat CONTACT et le Contrat Régional avec la réalisation d'équipements Haute Qualité Environnementale, La labellisation HQE de ces équipements a d'ailleurs contribué à obtenir les subventions de la Région puisque le parti pris environnemental de nos projets a fait passer notre dossier en priorité.

7-PLU et Agenda 21

Si vous n'êtes pas réélu aux prochaines élections municipales, les investissements et les études engagées dans le cadre de l'Agenda 21 et du PLU seront perdues ?

Monsieur Le Maire : Non. Car je dois dire et j'en suis assez fier que c'est à l'unanimité que le Conseil Municipal a accepté le principe de se lancer dans un Agenda 21, comme il a voté à l'unanimité les projets du CONTACT et du Contrat Régional. Il était important pour moi et la Municipalité d'obtenir sur chacun de ces dossiers un consensus du Conseil Municipal. Cela demande certes plus de temps et de concertation mais cela garantit une réelle pérennité des efforts engagés. C'est un travail qui perdurera au service de l'intérêt général des Trilportais, de Trilport mais aussi plus globalement de la planète.

Monsieur Le Maire tient à rajouter que dans la partie du constat portant sur « les faiblesses du territoire », il faudrait rajouter les problèmes liés au stationnement et à l'accessibilité.

Fin de la réunion à 22h30.